



## Emprunter avec un premier récépissé de demande de carte de séjour

Par **roserouge71**, le **01/05/2015** à **20:59**

bonjour,

Nous souhaitons emprunter mon mari et moi pour un achat immobilier, nous sommes mariés le 3 janvier 2015 et les démarches sont en cours auprès de la préfecture, le fait que l'organisme qui accepte de nous emprunter (credit foncier) avec mes seuls revenus (il ne travaille pas n'ayant pas encore de carte de séjour ou de récépissé autorisant le travail) demande à ce que nous empruntions ensemble car chez eux c'est le régime matrimonial qui prime (nous sommes mariés sous le régime de la communauté des biens)  
Ma question est la suivante, peut on emprunter avec son premier récépissé de demande de carte de séjour ou faut-il attendre son titre de séjour ?? Cordialement

Par **domat**, le **02/05/2015** à **09:16**

bjr,

c'est la banque qui seule peut répondre à votre question.

en général un organisme de crédit préfère prêter sur 2 têtes car cela augmente leur garantie mais cela n'a rien à voir avec le régime matrimonial.

mais si vous êtes la seule à rembourser le crédit, le bien appartiendra à la communauté, et en cas de divorce, vous ne récupérerez que la moitié du bien.

cdt